



Rencontre avec Paul BRAUD, Maire de Saint-Jean Lachalm (43)

Le 11 octobre 2016, 16 personnes ont rencontré Paul Braud, Maire de Saint-Jean Lachalm afin de découvrir les projets de la commune en matière de transition énergétique.

Cette rencontre était organisée par le groupe « transition énergétique¹ » la Plate-forme 21 pour le développement durable et visait un triple objectif :

- découvrir les actions portées par cette petite commune rurale ;
- comprendre l'articulation des différentes actions et leurs impacts en termes économique, social et environnemental ;
- appréhender le jeu d'acteurs.

Les projets photovoltaïques de Saint-Jean Lachalm

Les bâtiments équipés sur le territoire communal :

La commune a créé une « **Maison du vent** » dont l'objectif est d'accompagner des visites du parc éolien. Durant l'été, elle est ouverte tous les après-midi. Le toit de cette maison du vent est équipé de panneaux photovoltaïques exposés Est/Ouest, ce qui n'est pas la meilleure exposition mais qui a une utilité pédagogique pour montrer comment fonctionnent les panneaux.

Le **garage communal** a été intégralement équipé de panneaux lorsque le prix de revente était à 60 centimes.

Il y a également 7 toitures de 27 à 35 KW sur des **bâtiments agricoles**.

Un **bâtiment privé de triage des lentilles** pour des producteurs en vente directe est également équipé. Le système de triage imposait une hauteur et une pente de 30 %, conditions optimales pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Ce bâtiment représente d'ailleurs la meilleure production de toiture du département pour une installation de 36 KW. Les agriculteurs ont construit leur toiture pour leur propre usage, pas pour la mettre en location. Les matériels utilisés sont fabriqués en Rhône-Alpes, à l'exception des fixateurs :

- panneaux : Saint-Étienne
- onduleurs : Ardèche
- fixateurs : Vienne

L'investissement a été porté par la CUMA de la lentille (34 agriculteurs). L'électricité est vendue à EDF et rapporte environ 3000 € par an. Cela permet de diminuer sensiblement le coût du triage.

Question d'un participant : est-ce qu'une forme juridique – SCIC² – similaire à celle de Combrailles Durables aurait pu vous intéresser ?

¹ De 2013 à 2016, le groupe transition énergétique s'est donné pour objectif d'identifier et d'analyser des initiatives de transition énergétique dans le Massif central. Afin de se questionner sur les expériences présentées, le groupe a élaboré une grille de questionnements, disponible ici.

² Société Coopérative d'Intérêt Collectif.

Réponse de M. le Maire : en Haute-Loire, nous avons Agréole Développement. De par ma profession (contrôleur de gestion), j'ai poussé un bon nombre d'agriculteurs à monter leur propre projet et du coup d'en garder la préoccupation. Dans des organisations collectives, des gens peuvent se désintéresser. Concernant les projets de la commune, je suis au jour le jour les productions de nos installations. Les systèmes collectifs qui m'intéressent, avec lesquels je suis d'accord, sont ceux où tout le monde s'implique jusqu'au bout.

Remarque d'un participant : SCIC Combrailles a permis à des particuliers de voir qu'il se passe des choses. Au lieu que ce soit 2 maires qui s'impliquent, c'est 280 personnes qui s'engagent. Mais pour que cela fonctionne, il faut qu'un salarié assure le suivi.

Réponse de M. le Maire : sur le projet de méthanisation – dont nous parlerons tout à l'heure – nous avons également fait le choix de l'embauche d'un salarié à temps plein. Les énergies renouvelables ne sont pas uniquement un moyen de gagner de l'argent. C'est tout le système qui se greffe autour qui est intéressant, dont l'embauche de personnes fait partie. Dans trois ans, à la fin de mon mandat, j'espère que cette dynamique se poursuivra. Les embauches peuvent être un moyen de pérenniser les projets.